

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 09 AVRIL 2018 à 20 H 30

Nombre

de Conseillers en exercice : 23 - de présents : 23 - de votants 23

L'an deux mil dix-huit, le neuf avril, le Conseil Municipal étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame le Maire **Renée HENRY**

Étaient présents :

Renée HENRY, Maire.

P. JULIEN - J.PANO – M. GUYOT – O. MARON – J. KLUGHERTZ – H. PETITCOLAS, Adjoints.

P. CHAUVET - C.TISSIER - J.P.MATHIS – D. MICHEL – M.O. FOUQUET – J. CHARRONT – R.

DEPRUGNEY – S. ROUYER – D. JUIN -J. DELECROIX – A.S. OSTIN – G. VERY – M. THOMAS -P.

SCHNEIDER - N.MARIN – A. ROYER, Conseillers municipaux.

Absents : ∅

Un scrutin a eu lieu, **Mme Carine TISSIER**, a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 23 mars 2018 : Le procès-verbal de la dernière séance de conseil municipal n'appelle pas d'observation particulière.

Depuis la séance du conseil municipal en date du 24 janvier 2018 et en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (délibération du 23/03/2018) cinq décisions ont été prises :

N°	DATE	OBJET	PRESTATAIRE
2018-03	09/02/2018	contrat d'intervention pour un entretien d'accompagnement au retour à l'emploi	Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle
2018-04	16/02/2018	contrat d'engagement - carnaval du 28/02/2018	Stéphane THEREL
2018-05	19/02/2018	convention de prévention et santé au travail 2018 à 2020	Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle
2018-06	19/02/2018	avenant au contrat de vérifications périodiques - électricité (vérification quadriennale)	DEKRA INDUSTRIAL
2018-07	06/04/2018	remboursement sinistre du 04/12/2017 (porte vestiaires PAV)	CIADE

Commune de CUSTINES Département de M. et M 54150	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 1 COMPTES ADMINISTRATIFS 2017 BUDGETS GENERAL - EAUX ET ASSAINISSEMENT	Nombre de Conseillers : 23 Présents : 23
Domaine : 7 FINANCES LOCALES Rubrique : 71 Décisions budgétaires Télétransmission : oui		Pouvoirs : 0
Séance du 09 04 2018 à 20 H 30		Nombre de suffrages exprimés : 23

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Michel GUYOT, Conseiller Municipal, doyen d'âge parmi les élus présents, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2017 dressés par Mme Renée HENRY, Maire, après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - BUDGET GENERAL						
Résultats reportés	107 565.54			372 852.81		265 287.27
Parts affectées à l'investissement			372 852.81		372 852.81	
Opérations de l'exercice	348 279.17	520 881.71	2 304 591.57	2 762 415.88	2 652 870.74	3 283 297.59
TOTAUX	455 844.71	520 881.71	2 677 444.38	3 135 268.69	3 025 723.55	3 548 584.86
Résultats de clôture		65 037.00		457 824.31		522 861.31
Reste à réaliser	93 363.00				93 363.00	
TOTAUX CUMULES	93 363.00			457 824.31	93 363.00	522 861.31
RESULTATS DEFINITIFS	28 326.00			457 824.31		429 498.31
COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - SERVICE DES EAUX						
Résultats reportés		75 757.44		29 112.06		104 869.50
Parts affectées à l'investissement			29 112.06		29 112.06	
Opérations de l'exercice	13 031.48	62 808.69	47 100.60	122 077.91	89 244.14	184 886.60
TOTAUX	13 031.48	138 566.13	76 212.66	151 189.97	118 356.20	289 756.10
Résultats de clôture		125 534.65		74 977.31		200 511.96
Reste à réaliser	5 700.00				5 700.00	
TOTAUX CUMULES	5 700.00	125 534.65		74 977.31	5 700.00	200 511.96
RESULTATS DEFINITIFS		119 834.65		74 977.31		194 811.96
COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - SERVICE ASSAINISSEMENT						
Résultats reportés		157 911.63		135 207.04		293 118.67
Parts affectées à l'investissement						
Opérations de l'exercice	51 057.78	84 600.36	87 972.36	111 638.74	139 030.14	196 239.10
TOTAUX	51 057.78	242 511.99	87 972.36	246 845.78	139 030.14	489 357.77
Résultats de clôture		191 454.21		158 873.42		350 327.63
Reste à réaliser		2 491.00				2 491.00
TOTAUX CUMULES		193 945.21		158 873.42		352 818.63
RESULTATS DEFINITIFS		193 945.21		158 873.42		352 818.63

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité générale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications des comptes de

gestion relatives aux reports à nouveau, aux résultats d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement des bilans d'entrée et des bilans de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
 3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
 4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
 5° Considère que les comptes administratifs 2017 n'appellent de sa part aucune observation particulière.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par un vote à main levée et à l'unanimité sauf Mme Maire, laquelle doit se retirer au moment du vote et par conséquent M. Michel GUYOT en raison du pouvoir donné à Mme le Maire pour voter en son nom :

- **APPROUVE** les comptes administratifs 2017

Commune de Custines Département de M. et M 54150	DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL N°2 COMPTES DE GESTION BUDGETS GENERAL - EAU ET ASSAINISSEMENT Etabli par Mme BERNIER Véronique, Receveur du 01/01/17 au 31/12/17	. en exercice : 23 . présents : 23 . pouvoirs 0 Nombre de suffrages exprimés : 23
Domaine : 7 FINANCES LOCALES Rubrique : 71 Décisions budgétaires Télétransmission : oui	Séance du 09 avril 2018 à 20 H 30	

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Renée HENRY, Maire,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que des états de l'actif, des états du passif, des états des restes à recouvrer et des états des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2017 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement

ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les écritures **des comptables** sont strictement identiques à celles de l'ordonnateur

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier **2017** au 31 décembre **2017**, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice **2017** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par un vote à main levée et à l'unanimité,

- **DECLARE** que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2017 par le receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur n'appellent ni observation ni réserve de sa part ;
- **APPROUVE** les comptes de gestion 2017.

Commune de Custines Département M et M 54150 Domaine : 7 FINANCES LOCALES Rubrique : 71 Décisions budgétaires Télétransmission : oui	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°3	Nombre de Conseillers :
	AFFECTATION RESULTATS 2017	. en exercice : 23 . présents : 23 . pouvoirs : 0
	BUDGETS GENERAL - EAU et ASSAINISSEMENT	Nombre de suffrages exprimés : 23
	Séance du 09 avril 2018 à 20 H 30	

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal les résultats des **Comptes Administratifs 2017** :

SERVICES	Résultats à la clôture de l'exercice 2016	Parts affectées à l'investissement exercice 2017	Résultats de l'exercice 2017	Résultats de clôture de 2017
I - BUDGET GENERAL :				
. Fonctionnement	372 852.81	372 852.81	457 824.31	457 824.31
. Investissement	-107 565.54		172 602.54	65 037.00
TOTAL I	265 287.27	372 852.81	630 426.85	522 861.31
II - BUDGET EAUX				
. Exploitation	29 112.06	29 112.06	74 977.31	74 977.31
. Investissement	75 757.44		49 777.21	125 534.65
TOTAL II	104 869.50	29 112.06	124 754.52	200 511.96

III - BUDGET ASSAINISSEMENT				
. Exploitation	135 207.04		23 666.38	158 873.42
. Investissement	157 911.63		33 542.58	191 454.21
TOTAL III	293 118.67		57 208.96	350 327.63

et propose de les affecter comme suit aux BP. 2018 :

SERVICES	Résultats de clôture de 2017	AFFECTATIONS	
		Articles	Montants
I - BUDGET GENERAL :			
. Fonctionnement	457 824.31	RI : 1068	457 824.31
. Investissement	65 037.00	RI : 001	65 037.00
TOTAL I	522 861.31		
II - BUDGET EAUX			
. Exploitation	74 977.31	RE : 002	30 000.00
		RI : 1068	44 977.31
. Investissement	125 534.65	RI : 001	125 534.65
TOTAL II	200 511.96		
III - BUDGET ASSAINISSEMENT			
. Exploitation	158 873.42	RE : 002	158 873.42
. Investissement	191 454.21	RI : 001	191 454.21
TOTAL III	350 327.63		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par un vote à main levée et à l'unanimité :

1° - Décide d'affecter les résultats **2017** au B.P. **2018** comme désignés ci-dessus,

2° - Charge Mme le Maire d'émettre les titres correspondants aux résultats affectés.

**N° 4
VOTE DES TAUX DES 3 TAXES
ANNEE 2018**

Rapporteur : Jocelyne PANO

Domaine : 7 FINANCES LOCALES
Rubrique : 721 Vote des taux d'imposition
Télétransmission : oui

Dans un contexte de baisse historique des dotations de l'état, notre commune est confrontée au double impératif de réduction de ses dépenses et de préservation de ses ressources.

Comme exposé lors de la commission de finances du 03 avril 2018, il a été décidé de ne pas actionner le levier fiscal cette année.

Taxes	Taux d'imposition 2017	Taux d'imposition 2018
Habitation	7,88	7,88
Foncière Bâtie	8,72	8,72
Foncière non bâtie	23,08	23,08

Le Conseil municipal est invité à en délibérer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par un vote à main levée et à l'unanimité :

- **APPROUVE** les taux des trois taxes des impôts locaux désignés ci-dessus pour l'année 2018
- **DONNE POUVOIR** à Mme le Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

**N° 5
BUDGET PRIMITIF 2018
BUDGET GENERAL - EAU - ASSAINISSEMENT**

Rapporteur : Jocelyne PANO

Domaine : 7 FINANCES LOCALES

Rubrique : 71 Décisions budgétaires

Télétransmission : non

SERVICES	DEPENSES	RECETTES
BUDGET GENERAL :		
Fonctionnement	2 713 265.00 €	2 713 265.00 €
Investissement (avec Reports)	856 527.00 €	856 527.00 €

TOTAL BUDGET GENERAL	3 569 792.00 €	3 569 792.00 €
EAU :		
. Exploitation	122 414.00 €	122 414.00 €
. Investissement (avec Reports)	243 378.00 €	243 378.00 €
TOTAL EAUX	365 792.00 €	365 792.00 €
ASSAINISSEMENT :		
. Exploitation	290 092.00 €	290 092.00 €
. Investissement (avec Reports)	293 546.00 €	293 546.00 €
TOTAL ASSAINISSEMENT	583 638.00 €	583 638.00 €
TOTAL BUDGETS	4 519 222.00 €	4 519 222.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par un vote à main levée et à l'unanimité, excepté P. SCHNEIDER concernant le chapitre 21.

⇒ **APPROUVE** le budget primitif 2018

N° 6
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNÉE 2018

Rapporteur : Jocelyne PANO

Domaine : 7 FINANCES LOCALES

Rubrique : 752 Subventions inférieures à 23 000 euros

Télétransmission : oui

Il est précisé aux membres du conseil municipal que l'aide aux associations n'est pas seulement financière.

En effet, les associations peuvent bénéficier d'aides indirectes comme par exemple :

- L'attribution de matériel,
- La mise à disposition des locaux communaux,
- L'exécution de travaux d'entretien des équipements par le personnel communal ou/et par des entreprises.

En rappel :

- Les associations dont le montant de la subvention est supérieur à 1050 euros se verront attribuer un acompte de 75 % du montant de celle-ci,
- Les associations dont le montant de la subvention est inférieur à 1050 euros se verront attribuer l'intégralité de la subvention.

INTITULE	Année 2018
CULTURELLES ET SPORTIVES - LOCALES (1)	26 505.00 €
ADTAO	180,00 €
AMC	380,00 €
ARC	4 920,00 €
Chats libres	500,00 €
Colombines	1 050.00 €
Diablotins	700,00 €
ESC Handball	3 375,00 €
ESCM Judo	4 125,00 €
ESCM Football	9 000,00 €
Famille rurale	400,00 €
Baptiste sa vie en SLO	300,00 €
Philatélie	350,00 €
Tennis	975.00 €
Vidéaste	250,00 €
ECOLES (2)	1 785.00 €
USEP Louis GUINGOT	785,00 €
Collège Louis MARIN	1 000,00 €
HUMANITAIRES ET SOCIALES (3)	2 830.00 €
ADMR	450,00 €
Amicale des donateurs de sang Frouard	120,00 €
Banque alimentaire NANCY	500,00 €
Croix Rouge	600,00 €
FNATH	160,00 €
Secours catholique	300,00 €
Secours populaire	700,00 €
TOTAL DES SUBVENTIONS (1)+(2)+(3)	31 120.00 €
Comité du Personnel	1 500,00 €
TOTAL Article 6574	32 620.00 €

Il est en outre rappelé que si en principe toute association déclarée et exerçant une activité d'intérêt général peut bénéficier d'une subvention publique, celle-ci est toujours facultative, précaire et conditionnée par les projets portés.

Il est proposé au Conseil Municipal d'en délibérer,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par un vote à main levée et à l'unanimité :

Sauf concernant : Mme Jocelyne PANO (ARC)
Mme Patricia CHAUVET (ADTAO)
M. Michel GUYOT (ESCM)

- **DECIDE** d'attribuer aux associations les subventions, comme indiquées ci-dessus, soit un montant total de **32 620 euros**,
- **DIT QUE** les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget primitif 2018 compte 6574.

<p>N° 7 VERSEMENT DE SUBVENTION CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ANNEE 2018</p>

Rapporteur : Jocelyne PANO

Domaine : 7 FINANCES LOCALES

Rubrique : 752 Subventions inférieures à 23 000 euros

Télétransmission : oui

Il est proposé au conseil municipal de verser une subvention au Centre Communal d'Action Sociale d'un montant de **8 000 €** pour l'année **2018** qui tient compte de la situation économique du moment.

Aussi, le conseil municipal est invité à en délibérer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par un vote par un vote à main levée et à l'unanimité :

- **DECIDE** de verser pour l'année **2018** une subvention d'un montant de **8 000€** au Centre Communal d'Action Sociale
- **AUTORISE** Mme le Maire à émettre le mandat correspondant au compte 657362

N° 8
ADMISSION EN NON VALEUR
CRÉANCE DE 2 000 EUROS

Rapporteur : Jocelyne PANO

Domaine : 7 FINANCES LOCALES
Rubrique : 710 Divers finances locales
Télétransmission : oui

Mme PANO informe les membres du conseil municipal qu'elle a reçu de la Trésorerie une demande d'admission en non-valeur concernant une créance pour un montant de 2 000 euros - titre 312 année 2016.

- VU l'état de la pièce irrécouvrable, numéro de liste 2861710812 du 15/01/2018 émanant de la trésorerie de Maxéville,

Le Conseil municipal est invité à en délibérer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par un vote à main levée et à l'unanimité :

- **AUTORISE** l'admission en non-valeur du dit titre pour un montant de 2 000 euros,
- **DIT QUE** la dépense sera imputée à l'article 6541

N° 9
PRIMES MUNICIPALES POUR RAVALEMENT DE FACADES

Rapporteur : James KLUGHERTZ

Domaine : 7 FINANCES LOCALES
Rubrique : 762 Contributions versées
Télétransmission : oui

Concerne le dossier de demande de subvention, et conformément à la réglementation d'aide au ravalement de façade, et en application de la convention signée avec le CAUE, il s'ensuit une subvention communale pour les pétitionnaires suivants :

NOM - Prénom	ADRESSE	MONTANT PRIME
SCAP SAV 54	Route de Metz	1220 €
HEMMER	Le Vieux Chemin	610 €
GANIER Olivier	13 rue du Général Custine	1220 €
LEHERICHER Jérôme	18 rue du Général Leclerc	1220 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'en délibérer,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par un vote à main levée et à l'unanimité :

- **DECIDE** du versement de la prime communale concernant les dossiers suivants :

NOM - Prénom	ADRESSE	MONTANT PRIME
SCAP SAV 54	Route de Metz	1220 €
HEMMER	Le Vieux Chemin	610 €
GANIER Olivier	13 rue du Général Custine	1220 €
LEHERICHER Jérôme	18 rue du Général Leclerc	1220 €

⇒ **CHARGE** Madame le Maire d'émettre les mandats correspondants.

N° 10
TARIFS PERISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE
Application au 01/09/2018

Rapporteur : Hélène PETITCOLAS

Domaine : 7 FINANCES LOCALES

Rubrique : 761 Contributions reçues

Télétransmission : oui

Désignations	Du 01/09/2017 au 31/08/2018			Du 01/09/2018 au 31/08/2019		
	Quotient			Quotient		
	QF≤ à 800€	800€<QF≤ 1200€	QF> 1200€	QF≤ à 800€	800€<QF≤ 1200€	QF> 1200€
Restauration scolaire	Val des faux			Val des faux		
. Élèves custinois	Tarif identique CCBP			Tarif identique CCBP		
. Personnes autres que les élèves						
. Garderie pdt repas (enfant allergique)						
. Élèves extérieurs						
Supplément pour enfant non inscrit ou hors délai						

Nouvelles Activités Périscolaires (N.A.P.)	QF≤ à 800€	800€<QF≤ 1200€	QF> 1200€	QF≤ à 800€	800€<QF≤ 1200€	QF> 1200€
. Élèves custinois						
. NAP	1,70	1,70	1,70			
. NAP + périscolaire	2,60	3,00	3,10			
. Élèves extérieur						
. NAP	1,70	1,70	1,70			
. NAP + périscolaire	3,10	3,60	3,70			
Accueil périscolaire	QF≤ à 800€	800€<QF≤ 1200€	QF> 1200€	QF≤ à 800€	800€<QF≤ 1200€	QF> 1200€
Enfants custinois						
. Matin	1,10	1,60	1,70	1,10	1,60	1,70
. Soir (dont goûter)	1,90	2,70	2,80	1,90	2,70	2,80
. Matin et soir	2,70	3,85	4,00	2,70	3,85	4,00
Enfants extérieurs						
. Matin	1,70	2,25	2,35	1,70	2,25	2,35
. Soir (dont goûter)	2,80	3,85	3,95	2,80	3,85	3,95
. Matin et soir	3,95	5,40	5,50	3,95	5,40	5,50
Accueil : Mercredi	QF≤ à 800€	800€<QF≤ 1200€	QF> 1200€	QF≤ à 800€	800€<QF≤ 1200€	QF> 1200€
Enfants de 3 à 11 ans						
-						
Enfants custinois						
. 1/2 journée sans repas	2,65	4,65	4,75			
. 1/2 journée avec repas	4,35	7,35	7,45			
1/2 journée (hors régime général)						
. 1/2 journée sans repas		6,60				
. 1/2 journée (avec repas)		9,80				
Enfants extérieurs						
. 1/2 journée sans repas	7,95	10,25	12,25			
. 1/2 journée avec repas	12,75	17,15	19,15			
1/2 journée (hors régime général)						
. 1/2 journée sans repas	14,20					
. 1/2 journée (avec repas)	21,10					

	2017/2018			2018/2019		
	Quotient			Quotient		
	QF≤ à 800€	800€<QF≤ 1200€	QF> 1200€	QF≤ à 800€	800€<QF≤ 1200€	QF> 1200€
Vacances scolaires + mercredis loisirs	Tarif brut sans déduction des ATL			Tarif brut sans déduction des ATL		
<u>Enfants de 3 à 17 ans</u>						
-						
Enfants custinois						
. Journée	6,10	9,00	9,10	6,10	9,00	9,10
. 1/2 journée sans repas	3,25	4,65	4,75	3,25	4,65	4,75
. 1/2 journée avec repas	4,95	7,35	7,45	4,95	7,35	7,45
Hors régime général						
. Journée		12,90			12,90	
. 1/2 journée sans repas		6,60			6,60	
. 1/2 journée (avec repas)		9,80			9,80	
Enfants extérieurs						
. Journée	15,70	23,10	24,10	15,70	23,10	24,10
. 1/2 journée sans repas	8,15	11,25	12,25	8,15	11,25	12,25
. 1/2 journée avec repas	12,95	18,15	19,15	12,95	18,15	19,15
Hors régime général						
. Journée		28,00			28,00	
. 1/2 journée sans repas		14,20			14,20	
. 1/2 journée (avec repas)		21,10			21,10	
Garderie enfants (temps extrascolaire)						
. Matin de 7h30 à 8h45		1,60			1,60	
. Soir de 17h15 à 18h00		1,10			1,10	
Enfants custinois						
. Mini-camps		72,10			72,10	
. Parc d'attractions : 3 à 10 ans		12,40			12,40	
. Parc d'attractions : 11 à 17 ans		15,45			15,45	
Enfants extérieurs						
. Mini camps		123,60			123,60	
. Parc d'attractions : 3 à 10 ans		20,60			20,60	
. Parc d'attractions : 11 à 17 ans		25,75			25,75	

	2017/2018			2018/2019		
	Quotient			Quotient		
	QF ≤ à 800€	800€ < QF ≤ 1200€	QF > 1200€	QF ≤ à 800€	800€ < QF ≤ 1200€	QF > 1200€
Accueils périscolaire						
. Supplément enfant non inscrit ou hors délai	6,30	6,30	6,30	3,15	3,15	3,15
. Supplément pour retard du soir	6,30	6,30	6,30	6,30	6,30	6,30
Accueils vacances				Accueils vacances - mercredis loisirs		
. Supplément enfant non inscrit ou hors délai	6,30	6,30	6,30	6,30	6,30	6,30
. Supplément pour retard du soir	6,30	6,30	6,30	6,30	6,30	6,30

Le Conseil municipal est invité à en délibérer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par un vote à main levée et à l'unanimité :

- **APPROUVE** les tarifs indiqués ci-dessus

**N° 11
MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR
EXTRASCOLAIRE ET PERISCOLAIRE**

Rapporteur : Hélène PETITCOLAS

Domaine : 5 INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

Rubrique : 57 Intercommunalité

Télétransmission : non

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment les articles L 227-1 et suivants,

VU le Code de la Santé Publique et notamment l'article L 1111-4 ;

VU le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques ;

VU la délibération n° 3 du 24 janvier 2018 approuvant une nouvelle organisation du temps scolaire des écoles de la ville applicable sur 4 jours à la rentrée scolaire 2018/2019 ;

CONSIDERANT que, pour faciliter l'organisation des familles, la Ville de Custines propose dès la rentrée scolaire un accueil de loisirs les mercredis ;

Le Conseil municipal est invité à en délibérer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par un vote à main levée et à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'ouverture en accueil extra-scolaire des mercredis (en période scolaire)
- **APPROUVE** ces modifications des règlements pour une application à partir de la date de rentrée scolaire prochaine 2018/2019.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le présent règlement joint en annexe

INFORMATIONS DIVERSES

REMERCIEMENTS DECES

La famille HENRY pour le décès de Renée HENRY.

La séance est levée à 21 H 10.

Mme le Maire,


Renée HENRY

